

Commission tripartite cantonale vaudoise

Mesures d'accompagnement à la Libre circulation des personnes

Secrétariat : Service de l'emploi, Rue Caroline 11, 1014 Lausanne

Contrôles auprès des commerces d'optique dans le canton de Vaud : résultats

Le présent document rend compte des contrôles effectués essentiellement en 2009 dans la branche mentionnée en titre. Ces contrôles avaient été demandés par le bureau de la commission tripartite fin 2008.

1. Echantillon :

Entreprises :

L'échantillon est constitué de 27 contrôles de magasins d'optique entre 2007 et 2009. 3 contrôles ont été effectués en 2007, 2 en 2008 et 22 en 2009. Les contrôles antérieurs à 2009 ont été pris en compte dans la mesure où ils sont encore représentatifs. Plusieurs enseignes contrôlées sont des franchisés de grands groupes. Les entreprises dans de tels cas sont indépendantes juridiquement les unes des autres.

Employés :

Les conditions d'emploi de 172 personnes ont été contrôlées sur les 186 personnes employées dans les commerces en question. Cette différence s'explique par le fait que la taille de certains commerces a induit un contrôle par sondage. Tel a été le cas dans 4 entreprises. Sur les 172 conditions d'engagement contrôlées, seules 107 ont trait à une activité de vente dans l'optique. Les salaires des employeurs et des employés administratifs ont également été observés et comparés mais ne font pas l'objet du présent rapport. Les résultats ont donc trait à 107 conditions de travail analysées.

2. Résultats

Les salaires observés sont au-dessus du premier quartile du calculateur de salaire du canton de Vaud à quelques exceptions.

En se référant aux salaires observés, on peut faire les observations suivantes.

- CFC : La moyenne des salaires standardisés sur 40 heures est de CHF 4748. Cela concerne les personnes sans fonction de cadre, au bénéfice d'un CFC ou considéré comme tel, indépendamment de l'âge.
- Diplôme : La moyenne des salaires standardisés sur 40 heures est de CHF 6141. Cela concerne les personnes sans fonction de cadre au bénéfice d'un diplôme ou considéré comme tel, indépendamment de l'âge.
- Cadres : La moyenne des salaires standardisés sur 40 heures est de CHF 7730. Cela concerne les personnes avec une fonction d'encadrement, quelque soit leur formation et indépendamment de l'âge.
- 9 salaires sont entre CHF 3500 et CHF4000. La moyenne d'âge de ces personnes est de 24 ans.

Ces remarques générales ont été complétées par une comparaison entre « petites structures » et « grands groupes ».

Démarche 1:

Concernant les « grands groupes », il faut relever que certaines entités, bien que rattachées à un groupe sont souvent des franchisés. Ils ont donc une personnalité juridique propre et sont des entités économiques distinctes du groupe, inscrites sous une raison sociale différente au RC.

Concernant les « petites structures », il faut relever que certaines font partie d'une association d'indépendants (2 cas).

Résultats démarche 1 :

1. Nous avons comparé les salaires standardisés sur 40 heures pour les personnes sans fonction de cadre des deux catégories. Le salaire moyen dans les petites structures est de 5130 CHF. Le salaire moyen dans les « grands groupes » est de 4907 CHF. Une différence est donc constatée. On peut cependant remarquer que dans les grands groupes, il existe des entités fonctionnant avec beaucoup de personnel où tous les employés n'ont pas les mêmes tâches. Dans ces entités, le travail peut parfois s'apparenter plus qu'ailleurs à de la vente.
2. Nous avons comparé les salaires standardisés sur 40 heures pour les personnes avec un niveau hiérarchique des deux catégories. Le salaire moyen dans les petites structures est de 6138 CHF (5 observations). Le salaire moyen dans les « grands groupes » est de 8228 CHF (16 observations). L'explication de cette différence peut venir du fait que, dans les grandes entités, l'aspect « management » peut s'avérer plus important tandis que, dans les petites structures, les observations portent souvent sur le salaire de l'employeur.
3. Les salaires les plus bas constatés dans chacun des 2 groupes sont les suivants :
 - Dans les « grands groupes », on observe 4 salaires entre 3500 et 4000 CHF (3524, 3810, 3868, 3898)
 - Dans les petites structures, on observe 5 salaires entre 3500 et 4000 CHF (3535, 3630, 3942, 3952, 3952)

Démarche 2 :

Au vu des résultats de la première démarche, nous avons décidé de comparer également les entreprises au regard du nombre d'employés actifs.

Nous avons commencé par distinguer 2 catégories :

>10 employés : 3 entreprises

<10 employés : Tous les autres employeurs ont entre 2 et 8 employés.

Résultats démarche 2 :

1. Nous avons comparé les salaires standardisés sur 40 heures pour les personnes sans fonction de cadre des deux catégories. Le salaire moyen dans les entreprises ayant moins de 10 employés est de 5023 CHF (62 observations). Le salaire moyen dans les entreprises ayant plus de 10 employés est de 4870 CHF (20 observations). La différence constatée pourrait confirmer que dans les grandes entités une partie du personnel est assimilé à du personnel de vente.

2. Nous avons comparé les salaires standardisés sur 40 heures pour les personnes avec un niveau hiérarchique des deux catégories. Le salaire moyen dans les entreprises ayant moins de 10 employés est de 7789 CHF (18 observations). Le salaire moyen dans les entreprises ayant plus de 10 employés est de 7381 CHF (3 observations).
3. Les salaires les plus bas constatés dans chacun des 2 groupes sont les suivants :
 - Dans les entreprises de plus de 10 employés, il y a 1 salaire en-dessous de 4000 CHF (3630).
 - Dans les entreprises de moins de 10 employés, il y a 8 observations entre 3500 et 4000 CHF (3524, 3535, 3810, 3862, 3898, 3942, 3952, 3952)

5. Conclusion

Les résultats de ces contrôles ont fait apparaître des pratiques salariales uniformes dans cette branche. Aucun cas de dumping n'a pu être constaté, même si certains salaires sont relativement bas.